

**Le SNCTA a été attentif aux retours des contrôleurs avec MU en horaires du bureau, désirant pouvoir travailler en demi-journées.** Le nouvel arrêté contrôle supprimait *a priori* cette possibilité, imposant au service 4 périodes de travail sur la semaine et 1420 heures annualisées, soit 32 heures hebdomadaires, pauses méridiennes incluses. Mais ces demi-journées apportaient aussi une souplesse bienvenue pour faciliter l'organisation personnelle de certains détachés.

**Le SNCTA s'est saisi des deux derniers CSA pour ajouter ce point à l'ordre du jour et faire évoluer la note locale.**

L'arrêté 2024 aménage la possibilité d'organiser son cycle de travail en 5 jours, « sur demande de l'agent », ce qui lui permet de recycler en équipe un jour off ou d'éventuellement travailler un jour supplémentaire en bureau, à récupérer ensuite. Le SNCTA s'est appuyé sur cette disposition pour faire valoir le droit des détachés 12/36, experts ops, ou assistants de subdivision avec MU, à programmer leur cycle de travail sur 5 jours, en plusieurs demi-journées.

**La note de service vient d'être votée. En CSA, le SNCTA a fait préciser le cadrage :**

- ☀ Les demi-journées de bureau sont programmées à l'initiative de l'agent ou après son accord exprès ;
- ☀ Les subdivisions ne peuvent pas imposer des demi-journées de bureau qui doublent le déplacement domicile-travail ;
- ☀ Il est possible de négocier avec le service, un cycle de travail annualisé de 5 jours, avec 2 demi-journées off fixes par semaine.

**D'autre part, la note remaniée aménage la possibilité de travailler en bureau après une vacation de soirée.** La journée de bureau sera décalée de 11 heures après la fin de la vacation de contrôle pour garantir le repos obligatoire. Elle est planifiable de droit si elle correspond à son cycle de travail.



**L'arrêté contrôle a généré de nombreux changements. Le SNCTA reste attentif aux retours des contrôleurs pour continuer d'améliorer l'organisation du travail locale, tout en respectant le cadre protecteur de l'arrêté 2024.**

**Ce travail continuera après l'été, pour négocier la prochaine organisation du travail.**